

**Avis de placement de droits**  
**Déposé conformément au règlement 45-106**

Les titres faisant l'objet du placement n'ont pas été ni ne seront inscrits aux termes de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « **U.S. Securities Act** ») ni sous les lois sur les titres (valeurs mobilières) d'aucun État des États-Unis. Cet avis de placement de droits ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de ces titres aux États-Unis, et les titres offerts dans cette présente ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ni à des personnes des États-Unis à moins qu'ils ne soient inscrits conformément à la U.S. Securities Act et aux lois étatiques sur les valeurs mobilières en vigueur ou dispensés des exigences d'inscription. Les termes « États-Unis » et « personne des États-Unis » sont employés tels que définis dans le règlement S de la U.S. Securities Act.



**JACKPOT DIGITAL INC.**

**Avis aux actionnaires – Le 16 décembre 2016**

Cet avis de placement de droits vise à informer les porteurs d'actions ordinaires (les « **actions ordinaires** ») de Jackpot Digital Inc. (la « **société** » ou « **Jackpot** ») d'un projet de placement de droits (les « **droits** ») de la société (le « **placement de droits** »).

Dans le présent avis, les termes « nous », « notre » et « nos » et d'autres termes similaires désignent la société. Les termes « vous », « votre » et « vos » et d'autres termes similaires désignent les actionnaires de la société.

**1. Qui peut participer au placement de droits?**

La société émet aux porteurs admissibles (définis ci-dessous) à la fermeture des bureaux (17 h, heure de Toronto) le 15 décembre 2016 (la « **date de clôture des registres** ») des droits transférables pour souscrire des actions ordinaires et des bons de souscription d'actions transférables (« **bons de souscription** ») selon les modalités énoncées dans le présent avis.

**2. Qui est habilité à recevoir des droits?**

Les droits seront offerts aux actionnaires inscrits (les « **porteurs admissibles** ») de chaque province et territoire du Canada (les « **territoires admissibles** »). Vous serez présumé résider à l'adresse inscrite dans nos registres, à moins que le contraire ne soit démontré à notre satisfaction.

Cet avis de placement ne doit pas être interprété comme un placement de droits, et les actions ordinaires et bons de souscription ne peuvent être émis à l'exercice des droits offerts en vente dans aucun territoire hors les territoires admissibles ni aux actionnaires qui résident dans un territoire autre que les territoires admissibles (les « **porteurs non admissibles** »).

**Les porteurs non admissibles ne recevront pas de certificat de droits (tel que décrit ci-dessous), mais ils recevront une lettre indiquant comment ils peuvent, à l'appréciation de**

**la société, participer au placement de droits.** Si vous ne satisfaites pas la société quant à votre admissibilité à participer au placement de droits au plus tard le 10 janvier 2017, l'agent chargé des droits tentera, au mieux, de vendre vos droits à la bourse de Croissance TSX le 17 janvier 2017 ou avant cette date. La capacité de l'agent chargé des droits de vendre les droits et les prix obtenus pour les droits dépendent des conditions du marché. Le produit reçu par l'agent chargé des droits, le cas échéant, issu de la vente des droits, net de tous frais, dépenses et taxes en vigueur sera réparti aux porteurs non admissibles au prorata en fonction du nombre total d'actions ordinaires détenues par eux à la date de clôture des registres.

### 3. Combien de droits seront placés?

Nous offrons un total de 155 996 550 droits.

### 4. Combien de droits recevrez-vous?

Nous offrons à chaque porteur admissible un droit pour chaque action ordinaire qu'il détient à la date de clôture des registres.

### 5. À quoi chaque droit vous donne-t-il droit?

Chaque droit permet à un porteur admissible d'acheter une unité (une « **unité** ») au prix de 0,01 \$ par unité (le « **privilège de souscription de base** ») pendant 28 jours civils jusqu'à 17 h (heure de Toronto) le 17 janvier 2017. Chaque unité comprendra une action ordinaire et un bon de souscription. Chaque bon de souscription donnera à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire additionnelle au prix de 0,05 \$ pendant 5 ans à compter de la date d'émission du bon de souscription.

Un porteur admissible qui exerce tous ses droits dans le cadre du privilège de souscription de base aura également le privilège de souscrire, au prorata, des unités additionnelles au prix de souscription (le « **privilège de souscription additionnelle** »). Les unités disponibles dans le cadre du privilège de souscription additionnelle seront les unités devant être émises dans le cadre du placement de droits qui n'auront pas été souscrites ni payées aux termes du privilège de souscription de base avant 17 h (heure de Toronto) le 17 janvier 2017.

Un porteur admissible qui exerce ses droits doit inclure le paiement en fonds canadiens au moyen d'un chèque certifié, d'une traite bancaire ou d'un mandat bancaire à l'ordre de Société de fiducie Computershare du Canada.

### 6. Comment est-ce que vous recevrez vos droits?

**Porteurs admissibles inscrits** : Si vous êtes un porteur inscrit d'actions ordinaires, un certificat (un « **certificat de droits** ») représentant le nombre total de droits auxquels vous avez droit à la date de clôture des registres vous sera envoyé par la poste.

**Porteurs admissibles véritables** : Vous êtes un porteur véritable d'actions ordinaires si vous détenez vos actions ordinaires par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs, d'une banque, d'une société de fiducie ou d'un autre adhérent (un « **adhérent** ») du système d'inscription en compte administré par Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (« **CDS** »). Tous les droits auxquels les porteurs admissibles véritables inscrits à la date de clôture des registres ont droit seront émis à CDS et déposés par celui-ci après la date de clôture des registres. Si vous êtes un porteur admissible véritable, vous devriez recevoir une confirmation du nombre de

droits qui vous ont été émis de la part de l'adhérent concerné conformément aux pratiques et procédures de celui-ci. CDS aura la responsabilité d'ouvrir et de tenir à jour les comptes d'inscription pour les adhérents qui détiennent des droits.

#### **7. Quand et de quelle manière pouvez-vous exercer vos droits?**

Si vous êtes un porteur admissible inscrit qui reçoit un certificat de droits, vous devez remplir et remettre votre certificat de droits, accompagné du paiement applicable, à 17 h (heure de Toronto) le 17 janvier 2017 au plus tard.

Si vous êtes un porteur admissible véritable, vous devez organiser l'exercice, le transfert ou l'achat des droits par l'entremise de votre adhérent au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 17 janvier 2017, ou plus tôt si votre adhérent l'exige. Chaque porteur admissible devrait recevoir une confirmation de l'émission ou de l'acquisition, le cas échéant, de la part de l'adhérent par l'intermédiaire duquel les droits sont émis conformément aux pratiques et politiques de l'adhérent en question.

#### **8. Quelles sont les prochaines étapes à suivre?**

***Le présent avis contient des renseignements clés sur la société. Pour plus de détails, vous pouvez consulter notre notice de placement de droits. Pour en obtenir un exemplaire, consultez le profil de la société sur le site [www.SEDAR.com](http://www.SEDAR.com) ou sur le site [www.jackpotdigital.com](http://www.jackpotdigital.com) ou demandez un exemplaire auprès du représentant de votre courtier ou contactez la société au (604) 681-0204. Nous vous conseillons de lire la notice de placement de droits ainsi que le dossier d'information continue de la société sur SEDAR pour prendre une décision éclairée concernant vos droits.***

DATÉ le 16 décembre 2016

**JACKPOT DIGITAL INC.**

/s/ "Jake Kalpakian"

---

Jake Kalpakian, président